

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 29 (1884)  
**Heft:** 1

## Titelseiten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 18.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE MILITAIRE SUISSE

XXIX<sup>e</sup> Année.

N<sup>o</sup> 1.

15 Janvier 1884

## Guerres de Chine.

(Avec deux croquis.)

La guerre éclatera-t-elle entre la France et la Chine à l'occasion de l'expédition française au Tonkin ? La prise de Sontay par l'amiral Courbet et les efforts que les Français sont en train de faire contre la place de Bac-Ninh, tête du delta du fleuve Song-Cau, dont ils détiennent déjà les embouchures par la place de Haiphong, leur base actuelle d'opérations, deviendront-ils réellement le *casus belli* qu'avait annoncé le marquis Tseng, ambassadeur chinois à Londres et à Paris ?

Le meilleur préliminaire de la réponse à donner à cette grave question se trouvera dans l'historique des diverses affaires militaires que la Chine a déjà eues sur les bras dans des circonstances récentes et à peu près analogues, c'est-à-dire dans les guerres qu'elle a dû soutenir de 1840 à 1860, contre les coalisés européens et américains, qui voulaient pouvoir faire pénétrer dans ce vaste empire leurs commerçants et leurs missionnaires.

On sait que de tout temps la Chine, fière de son antique civilisation, aujourd'hui plus que vermoulue, était fermée aux barbares, c'est-à-dire aux Européens. Si quelques exceptions furent faites parfois, notamment en faveur des Espagnols à King-po, des Portugais à Macao, des Anglais et des Français à Canton, un régime plus rigoureux fut inauguré dès 1815 et 1820 par l'expulsion de tous les chrétiens et le martyre de bon nombre d'entre eux. Leurs comptoirs, tolérés seulement à Macao et à Canton, furent en outre soumis à des vexations sans nombre.

Cet état de choses étant très nuisible au commerce anglais surtout, lord Napier fut envoyé à Canton avec les pouvoirs les plus étendus. Sa diplomatie échoua devant l'inébranlable volonté des autorités chinoises ; il mourut à Canton sans avoir obtenu le moindre résultat. Ses successeurs, M. Davis et le capitaine Elliot, ne furent pas plus heureux dans leurs tentatives ; le gouvernement chinois leur refusa tout, même de résider à Canton.

En 1839, les difficultés pendantes s'aggravèrent considérablement, par suite du décret exigeant, sous peine de mort, que tout l'opium chargé tant sur les navires-entrepôts que sur les bâtiments mouillés